

Pour une réforme radicale du Sénat

■ **Constat : le Sénat a fait l'objet d'une profonde réforme à l'occasion de la sixième réforme de l'Etat, mais ces changements échouent à donner un second souffle à une institution dont les pouvoirs et la visibilité ne cessent de s'éroder.**

La sixième réforme de l'Etat a considérablement affecté le Sénat, tant dans ses prérogatives (réduction accrue de ses pouvoirs au profit de la Chambre) que dans sa visibilité, les sénateurs n'étant plus élus directement par les électeurs, mais étant à présent désignés par les parlements régionaux et communautaires. Une telle "réforme", loin de mettre un terme au débat sur la pertinence du bicaméralisme au XXI^e siècle, pose au contraire avec acuité la question de l'utilité du maintien d'une telle structure, dotée de 65 millions d'euros par an.

En effet, rien ne différencie les députés communautaires et régionaux nommés au Sénat de leurs collègues de la Chambre des Représentants, comme l'illustre la facilité avec laquelle, au gré des élections, nos politiciens passent de la chambre basse à la chambre haute. Bien loin d'incarner "la sensibilité des entités fédérées", les sénateurs ne cessent pas, dès leur entrée au Sénat, d'être des politiciens professionnels, soumis à l'autorité centrale de leurs présidents de parti qui, dans le système belge actuel, détiennent l'essentiel du pouvoir politique.

Vers la suppression du bicaméralisme...

A ce titre, la réforme du Sénat ne fait qu'entériner son rôle de chambre d'apparat dont on pourrait aisément se dispenser. Plutôt que de consacrer un

nouveau rôle pour le Sénat, cette réforme s'analyse comme un pas de plus vers la suppression du bicaméralisme, qui n'apparaît plus que comme le reliquat désuet de préoccupations dix-neuviémistes, à une époque où les constituants jugeaient utile de doter la Belgique d'une chambre haute conservatrice chargée de "tempérer les enthousiasmes de la chambre basse". Une préoccupation complètement anachronique aujourd'hui.

Fort de ce constat, nombreux sont les pays qui ont supprimé leur chambre haute pour passer au monocaméralisme pur et simple: citons entre autres la Nouvelle-Zélande, qui supprima sa chambre haute en 1951, le Portugal (suppression du Sénat en 1926), la Suède (suppression de la chambre haute du Riksdag en 1969), ou encore la Norvège (suppression du Lagting en 2009).

La Belgique, pourrait-on penser, devrait en toute logique suivre cette voie.

... ou pas ?

Et si, au contraire, le bicaméralisme pouvait encore être utile au XXI^e siècle ? Et si, à l'heure où l'on cherche désespérément des voies pour rénover la démocratie et le lien entre les politiques et les citoyens, le Sénat pouvait devenir l'outil d'une évolution de notre démocratie participative vers une démocratie participative où le dialogue entre politique et société civile ne serait plus l'exception, mais la règle ?

L'écrivain David Van Reybroeck, infatigable promoteur du tirage au sort comme instrument de rénovation démocratique, a proposé une idée extrêmement intéressante pour matérialiser ce tirage au sort dans le cadre de nos institutions : faire du Sénat, dont tout le monde convient de la quasi-inutilité, un lieu où les citoyens tirés au sort siègeront et interviendront dans la chose publique, sur des sujets qui dépassent les clivages politiques, tels que l'environnement, les migrations ou, précisément, l'avenir de la démocratie.

L'idée est séduisante, et elle en appelle d'autres, qui ont le grand avantage de ne pas s'exclure mutuellement. Pourquoi en effet se limiter à cette innovation (une "dose" de sénateurs tirés au sort), plutôt que d'envisager une réforme du Sénat permettant à la société civile d'y faire son entrée de plusieurs façons ?

Une assemblée d'experts

A côté de sénateurs tirés au sort parmi le corps civique belge, on pourrait utilement envisager l'entrée à la chambre haute d'hommes et de femmes qui représenteraient des domaines particuliers de la société : scientifiques, médecins, représentants des organisations patronales, du monde du travail, du monde caritatif et humanitaire, recteurs d'universités, représentants de l'enseignement primaire et secondaire, artistes, etc.

Ces hommes et ces femmes apporteraient leur expertise et leur sensibilité particulière pour contribuer au débat public, en attirant l'attention des politiciens professionnels sur des aspects "de terrain" auxquels ceux-ci auraient été, par la force des choses, moins sensibles. Un Sénat composé à parts égales de citoyens élus au tirage au sort et de

ARTHUR D'ANETHAN
Avocat, lauréat des derniers prix d'éloquence du barreau de Bruxelles et prix international d'éloquence du barreau de Paris.

PA

“porte-voix”
de la société
civile per-
mettrait de
parer aux
effets néfastes qu’engendre une pro-
fessionnalisation de la politique de-
venue inévitable : en jetant un pont
entre le monde politique et les ci-
toyens, elle aiderait à lutter contre la
désillusion démocratique et le réflexe
populiste qui présente au peuple le
portrait d’une élite politicienne dé-
connectée de ses préoccupations.

Expérimentations démocratiques

Une telle idée n’est pas neuve. La
Chambre des Lords, qui a fait l’objet
de multiples propositions de réforme
tout au long du XX^e siècle, en offre un
bon exemple. La commission Bryce,
chargée de plancher sur la réforme
des Lords en 1918, avança l’idée de
remplacer le principe héréditaire par
la nomination de personnalités is-
sues du monde des affaires, du
monde universitaire, anciens hauts
fonctionnaires, généraux, juges, re-
présentants syndicaux, etc.

La Chambre des Lords actuelle, ré-
formée en profondeur par le House of
Lords Act de 1999, fait écho à cette
idée, quoique de manière très indi-
recte : en effet, si de trop nombreuses
nominations de “life peers” servent
encore à récompenser des loyautés
politiques ou de généreux soutiens
financiers, un certain nombre de
pairs font leur entrée à Westminster

en raison de l’expérience dont
ils disposent dans des domaines
aussi variés que la finance, l’ac-
tion caritative, les arts ou le
monde de l’information.

L’idée d’une chambre haute
consacrée à la représentation de
“talents” connut également un
début d’application dans un con-
texte nettement plus tumultueux :
quand, au sortir de la Première
Guerre Mondiale, le poète
italien Gabriele D’Annunzio
s’empara de la ville de Fiume
sur l’Adriatique (actuellement
Rijeka, en Croatie) pour y créer un
éphémère Etat indépendant, il ins-
taura, à côté d’un conseil législatif élu
au suffrage universel, une chambre
haute où devaient siéger les repré-
sentants des ouvriers, des patrons,
des marins, des étudiants, des méde-
cins, des artistes, etc. L’expérience ne
dura pas, l’Etat indépendant de
D’Annunzio étant écrasé par les trou-
pes italiennes après à peine trois mois
d’existence, mais elle illustre ce que
l’on peut obtenir lorsque l’on injecte
une dose d’énergie créative dans les
institutions.

Un Sénat composé pour moitié de
citoyens tirés au sort et pour moitié
de représentants de tous les seg-
ments de la société civile deviendrait
le forum idéal pour aborder sereine-
ment les sujets de société avant qu’ils
ne tombent entre les mains de la
Chambre des Représentants, où do-
minent les clivages de partis.

Loin d’en lamenter l’obsolescence,
nous devrions réaliser qu’avec le Sé-
nat nous tenons le lieu idéal pour
tenter des expérimentations démoc-
ratiques nouvelles et imaginatives.
Précisément parce qu’il est inutile à
l’heure actuelle, il s’offre comme le
terrain de jeu idéal pour une démoc-
ratie qui se cherche et se renouvelle.
Loin d’être un argument pour sa sup-
pression, l’inutilité actuelle de notre
Sénat constitue peut-être sa plus
belle chance d’apporter quelque
chose de neuf au système politique
belge au XXI^e siècle.